



Taxe d'habitation prelevé deux fois

Par **seulement**, le **04/07/2009** à **21:18**

Bonjour,rnrnj'ai du mal a analyser ma situation mais je vais la poser comme je peux et eclaircir en ca de besoinrnrnje suis séparé depuis avril 2006 et divorcé depuis decembre 2007rnrnj'ai payé donc ma taxe d'habitation pour 2007 dans mon nouveau logementrnet je me retrouve avec un arret sur salaire de la taxe de mon ex qui n'a pas payé rnrnje leur ecris, apres trois prelevement ils arretent, mais du coup j'ai payé la taxe deux fois et aucun remboursement depuis le mois Mai ou cet incident est arrivérnrnj'atend de voir si ils vont le deduire de mes procains impots ou j'envoi une lettre encore?rnrnj'espere que j'etait assez claire

Par **Patricia**, le **05/07/2009** à **15:58**

Bonjour,rnrnIl est vrai que les impôts à devoir après séparation ou divorce, ne sont jamais faciles à résoudre si mécontente...rnrnQu'est-il précisé dans votre jugement de divorce ? Le JAF a du faire "mention" de celui qui devrait payer les impôts ???rnrnPuisque les LR n'aboutissent à rien, n'en n'envoyez plus. rnrnJe vous conseille maintenant de prendre rendez-vous auprès d'un responsable de la Trésorerie où vous avez payé cette taxe d'habitation. rnrnExpliquez lui bien votre problème en apportant votre jugement de divorce, rnet vos preuves de règlement.rnrnSi il vous confirme que ce surplus de règlement vous sera déduit prochainement (quand et comment), demandez lui une confirmation écrite.

Par **seulement**, le **05/07/2009** à **19:39**

merci je vais faire comme carnrnet si besoin de revient vous derangerrnmerci pour votre

reponse en un dimanche

Par **Patricia**, le **05/07/2009** à **19:49**

De rien.rnLa plupart d'entre nous sommes salariés. Selon disponibilité, nous répondons soir ou w end.rnPrenez rendez-vous et revenez si nécessaire.